

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29/03/2007 A EMPURY

- Le compte rendu du dernier conseil communautaire est adopté.

Piste de descente VTT en forêt de Breuil :

Claude Henry présente le projet d'aménagement d'une piste de descente VTT en forêt de Breuil dans la forêt domaniale. Cet aménagement comprendrait une bretelle d'accès, une zone d'arrivée (aire de sécurité, stationnement) et un chalet de départ. Des contacts ont été pris avec Vélo Morvan Nature et la fédération nationale, la piste pourrait avoir une homologation nationale et bénéficier ainsi non seulement aux sportifs pour des stages, à l'organisation de manifestations ou de formations. La question de la maîtrise d'ouvrage de cet aménagement est posée : l'ONF ou la CCPM pourrait réaliser cet aménagement. La CCPM donne son accord sous conditions : que la question de la propriété du foncier soit réglée, que l'engagement sur l'entretien soit réglé et que le taux de subvention de 80% soit assuré.

Entretien des sentiers de randonnée :

Suite à l'appel d'offre lancé, le devis de Pascal MALARDIER est retenu, une convention d'entretien sur 3 ans sera signée pour 2 passages par an et un montant de 5 166.72€ la première année.

SIDETH :

Suite au dernier bureau, le Conseil donne son accord pour la dissolution du SIDETH dans les conditions proposées par le Sous Préfet.

Vote du budget annexe des ordures ménagères :

Robert MELE présente le budget 2007 : vu la hausse du coût du transport et du carburant, la titularisation de deux agents, il est proposé une hausse de 5% de la TEOM. Le Budget de fonctionnement s'équilibre à 508 680€.

La question de la répartition équitable du coût du service reste posée, le travail sur la redevance spéciale devra y remédier. Au niveau des investissements, l'achat d'un nouveau point d'apport volontaire pour la commune de Bazoches est prévu.

Le budget est adopté avec une abstention.

Vote du budget général :

Claude Pichot rappelle les éléments du débat budgétaire : maîtrise des fonctionnements, pas de nouvelle embauche, maîtrise des subventions à 175 000€, augmentation de l'imposition dans la limite de l'inflation. Le budget de fonctionnement s'équilibre à 1 124 370€. Le budget est établi hors opération vente Velotte. Concernant les subventions, le Conseil décide de dénoncer la convention avec la Compagnie de La Hulotte. La répartition proposée par la commission des finances élargie est adoptée.

Le budget d'investissement s'équilibre à 1 400 000€ avec un emprunt de l'ordre de 430 000€, sans tenir compte de la vente de Velotte. Il est présenté les opérations reportées (OPAH, guides et signalétique de randonnée) et les nouvelles opérations dans les différents champs de

compétences de la Communauté de Communes : parcours écopagayeur de Chaumeçon, piste de descente VTT, bassin de slalom à Chalaux, escalade dans les gorges de Narvau, chemin à Bazoches, télécentre, multiservices de Marigny, Lieu de mémoire de Dun, installation de Slide control.

Le budget général est adopté à l'unanimité.